BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 49

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

381 888 684 RCS Montluçon.
S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 110000.00 EUR.
Adresse : Route d'Huriel, 03380 Treignat.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT Société à responsabilité limitée au capital de 110 000 euros Siège social : Route d'Huriel 03380 TREIGNAT 381 888 684 RCS MONTLUCON JMC HOLDING Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 130 000 euros Siège social : Route d'Huriel 03380 TREIGNAT 802 900 712 RCS MONTLUCON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TREIGNAT du 12/06/2024 les sociétés S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT et JMC HOLDING ont établi le projet de leur fusion par absorption de la Société JMC HOLDING par la société S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT. L'évaluation des biens transmis s'établit ainsi : ACTIF272.825 € PASSIF3.042 € SOIT UN ACTIF NET DE266.741 € En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société JMC HOLDING, la société S. E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 110.000 euros, par création de 5.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 22 euros chacune, entièrement libérées. Les 5.000 parts nouvelles seront directement attribuées à l'associé de la société JMC HOLDING participant à l'échange de titres, à savoir Monsieur Jean-Marc CARRAT. Concomitamment la société absorbante S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT réduira son capital par annulation des 4.995 parts sociales détenues par la société absorbée, la société absorbante n'entendant pas détenir ses propres parts sociales. Le capital sera donc réduit de 109.890 € et ainsi ramené de 220.000 € à 110.110 € divisé en 5.005 parts de 22 € chacune. Toutes les opérations effectuées par la société JMC HOLDING depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société S. E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT. Ledit projet a été établi sous les conditions suspensives suivantes : -Approbation de l'opération par l'associé unique de la société JMC HOLDING, -Approbation de l'opération et de la réduction de capital par l'assemblée générale des associés de la société SE DES ETABLISSEMENTS CARRAT. La société JMC HOLDING sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MONTLUCON au nom de la société JMC HOLDING et de la société S.E. DES ETABLISSEMENTS CARRAT, le 13/06/2024. Pour avis.